

Avis CSRPN n° 2018-04-01

Séance du 24 avril 2018

**Avis du CSRPN de Normandie,
Conseil scientifique de la réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot**

***Évaluation à mi-parcours du plan de gestion 2012-2021
de la réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot***

Présentation du dossier

Le conservateur a présenté l'évaluation sur site le 7 mars 2018 en présence de 8 membres de la commission espaces protégés.

Le plan de gestion, établi pour la période 2012-2021, fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours. Il est constitué de 5 objectifs à long terme et 14 objectifs du plan. Concernant l'état d'avancement opérationnel, 63 % des actions programmées ont été réalisés, avec une projection à 80 % à l'échéance 2021. Les opérations non réalisées concernent principalement des actions devenues caduques avec le transfert de gestion de la réserve au Parc naturel régional en 2014, ou des actions suspendues dans la cadre du projet d'extension de la réserve (accueil du public, cheminements, balisage, etc).

Le plan est mis en œuvre par 3 salariés du Parc : le conservateur, J.-F. Elder, et deux techniciens, T Gallo et S Laurent.

Avis du CSRPN de Normandie

Le CSRPN émet un avis favorable sur l'évaluation de la gestion réalisée par l'association Claude Hettier de Boislabert puis par le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin durant la période de 2012 à 2017. Il reconnaît le caractère exceptionnel du site et se félicite de la qualité du travail conduit par le gestionnaire. L'avancement opérationnel du plan de gestion est satisfaisant et les résultats globaux de la gestion sont bons tant sur les habitats que sur les espèces. L'enjeu primordial d'accueil des populations d'oiseaux d'eau sur la réserve oriente, conjointement avec l'objectif de maintien des habitats patrimoniaux, le choix des modalités de gestion. L'augmentation régulière des effectifs de l'avifaune traduit la pertinence des mesures mises en place au regard des objectifs de protection visés. De même, la croissance de la colonie de phoques veaux-marins de la baie des Veys, qui exploite notamment le Domaine Public Maritime (DPM) inclus dans la réserve, est un signe très encourageant.

Les résultats significatifs obtenus sur l'avifaune et certains habitats patrimoniaux de la réserve plaident pour le maintien du mode de gestion principal par pâturage et/ou fauche avec ennoisement du marais durant la période hivernale. Si la gestion hydraulique, au plus près de celle des prairies hygrophiles naturelles, a amélioré les capacités d'accueil de la réserve, son attractivité est également renforcée par l'élargissement de l'unité fonctionnelle au polder Sainte-Marie. Le développement de sites favorables au sein de la zone de protection spéciale accentue le phénomène en offrant une complémentarité des secteurs de remise et de gagnage, en particulier pour les populations d'Anatidés migrateurs.

Concernant les prairies à *Trifolium patens*, la diversification du cortège floristique est en

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

bonne voie, même si l'espèce n'est pas encore présente. La soustraction au pâturage du regain dans les parcelles de fauche concernées a permis l'installation d'espèces d'intérêt. En effet, ces prairies sont actuellement riches en dicotylédones (*Parentucellia viscosa*, *Rhinanthus minor*, *Oenanthe pimpinelloides*, etc) et très riches en orchidées (*Anacamptis laxiflora*, *Dactylorhiza praetermissa*). Elles hébergent aussi depuis deux ans une petite population d'*Aceras anthropophorum*, découverte récemment. Ce résultat confirme l'importance de diversifier les modalités de gestion, d'autant plus que les prairies naturelles de fauche sont aujourd'hui très rares en Normandie.

Avec une fréquentation passée d'environ 9 000 personnes au milieu des années 1990 à plus de 40 000 visiteurs aujourd'hui, les installations d'accueil sont devenues inadaptées. De même l'évolution des usages récréatifs, notamment sur le DPM, interroge quant à la pertinence de la réglementation actuelle de la réserve. Il est évident que le balisage des limites de la réserve et l'information du public sont à revoir. Compte-tenu du projet d'extension de la réserve au polder Sainte-Marie, l'ensemble de la politique d'accueil méritera d'être revue à l'aboutissement de la procédure. Néanmoins, il convient de rester vigilant quant aux sources de dérangement de la faune, en particulier sur le DPM (limicoles et phoques).

Le Conseil valide la demande du conservateur de développer une action non prévue au plan de gestion en faveur du maintien de populations de gros coléoptères coprophages tels que les bousiers (Géotrupidés). Il s'agit de laisser quelques herbivores pâturer en période hivernale (pour les excréments) afin que les espèces visées puissent assurer les différentes étapes de leur cycle biologique dans la réserve.

Le programme scientifique présenté pour la deuxième phase du plan de gestion est riche : analyses du régime alimentaire des phoques et génétique de la colonie, capture/marquage des sarcelles d'hiver, suivis avifaune, étude biomorphosédimentaire et protocole limicoles (RNF), étude de la répartition des coques, etc. Il permettra entre autre d'acquérir les données nécessaires à une meilleure compréhension des phénomènes migratoires et de la dynamique des populations de certaines espèces patrimoniales. Le Conseil souligne tout particulièrement l'importance de bien connaître les facteurs édaphiques, sédimentaires et anthropiques (perturbations sur l'estran) qui régissent la distribution des limicoles dans la réserve (partie DPM). Cette connaissance est notamment indispensable pour répondre, de manière argumentée et dans l'intérêt de la préservation du patrimoine naturel, aux demandes d'activités de pêche à pied.

Pour la poursuite du plan de gestion 2012-2021, le Conseil recommande :

- de revoir le contenu des conventions agricoles dans l'objectif d'avoir une meilleure gestion des fossés (éventuellement transférée au gestionnaire) avec des interventions plus douces et plus régulières,
- de maintenir la gestion exclusive par fauche pour restaurer les prairies à *Trifolium patens* et *Bromus racemosus* (Trifolion patentis – Brometum racemosi).

Il souhaite une attention particulière sur :

- la surveillance des usages susceptibles de déranger la faune sur l'estran, ou de nature à faire naître une compétition trophique avec les oiseaux limicoles ;
- la coordination des mesures de gestion entre réserve et polder, actuelle et à venir, en particulier pour renforcer la complémentarité des espaces et la capacité d'accueil de l'unité fonctionnelle, tant pour l'avifaune migratrice et nicheuse que pour les autres taxons patrimoniaux ;

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

- la gestion de l'exploitation des coques (*Cerastoderma edule*) n'étant pas satisfaisante (taille et intensité de l'exploitation du gisement), il conviendra de revoir prochainement ces modalités pour les mettre en adéquation avec les objectifs de conservation de la réserve naturelle.

Conformément à l'article R. 411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Madame la Préfète de la région Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du conseil.

Le président du CSRPN



Thierry LECOMTE